

Hebdomadaire www.lasemaine.fr

JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018 / N° 433

@Semaine DE NANCY



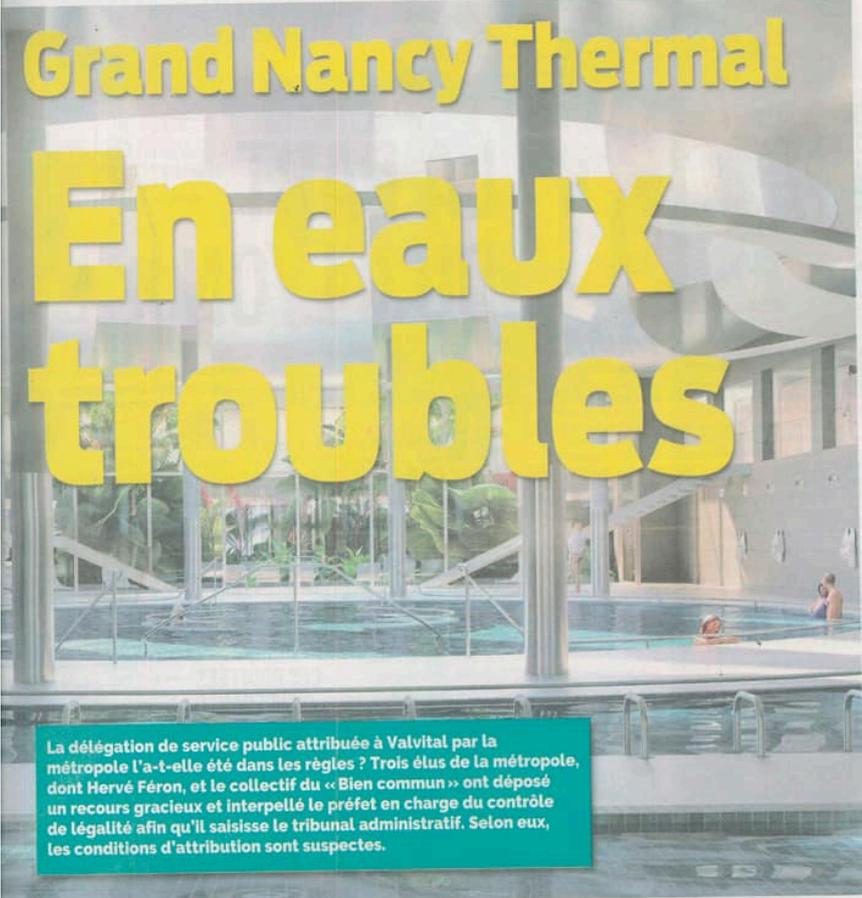
► **RENCONTRE**



Benoît Michaux fête les 20 ans de son groupe Mentor

Grand Nancy Thermal

En eaux troubles



► **OPÉRA NATIONAL DE LORRAINE**
La saison 2018-2019 en poster



► **NANCY-BRABOIS**
On y va comment ?
On mange où ?

► **ENVIRONNEMENT**
Commerçants, n'oubliez pas la lumière en sortant

► **TECHNOLOGIE**
Nancy Numérique lance la première Biennale du Design

La délégation de service public attribuée à Valvital par la métropole l'a-t-elle été dans les règles ? Trois élus de la métropole, dont Hervé Féron, et le collectif du « Bien commun » ont déposé un recours gracieux et interpellé le préfet en charge du contrôle de légalité afin qu'il saisisse le tribunal administratif. Selon eux, les conditions d'attribution sont suspectes.

8 / LA SEMAINE DU 20 SEPTEMBRE 2018
Projecteur

Grand Nancy Thermal

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ATTRIBUÉE À VALVITAL PAR LA MÉTROPOLE L'A-T-ELLE ÉTÉ DANS LES RÉGLES ?

Le contexte : trois élus de la métropole (Hervé Féron, Annie Levi-Cyferman et Stéphanie Gruet), une conseillère municipale (Françoise Hervé) et neuf citoyens appartenant au collectif du « Bien commun » ont déposé un recours gracieux et interpellé le préfet en charge du contrôle de légalité afin qu'il saisisse le tribunal administratif. Selon eux, les conditions d'attribution sont suspectes.



LE PROJET

Il s'agit d'un pôle aquatique conjuguant forme, détente, bien-être et santé. L'espace sports/loisirs dédié à la pratique sportive et à la détente comprend la piscine olympique et de nouvelles installations intérieures ainsi qu'une offre ludique de plein air dont l'ouverture s'étendra au-delà de la seule période estivale. L'espace Bien-être conçu autour de la piscine ronde propose tout un éventail de soins : massages, bains, des salles de relaxation, hammam, sauna, bassin nordique, des activités de remise en forme et de détente, fitness. L'espace santé qui intègre l'extension du bâtiment de la piscine ronde en prolongement des espaces bien-être comprend deux secteurs spécialisés : un secteur thermal s'adressant aux personnes nécessitant une prise en charge médicale, des espaces ThermoSport à destination des sportifs et ThermoSanté dédié à la prévention par l'activité physique en eau thermale. L'emplacement de l'actuelle piscine Louison Bobet est réaménagé en un parc ouvert à tous, reliant le Parc Sainte-Marie à la rue du Sergent Blandan.

Grand Nancy Thermal comporte une résidence hôtelière à l'intérieur du site composée de 76 appartements avec un espace séminaire. Sont également prévus une garderie pour les enfants, un restaurant et bar offrant une vue et une terrasse sur le parc thermal. Des places de stationnement sont créées pour les usagers du site et pour les riverains : parking souterrain sous l'établissement thermal et stationnement de surface le long de l'avenue Hippolyte Maringer et sur le terrain de l'ancien mess des officiers.

RETOUR AUX SOURCES

Dès juillet 1911, l'Académie de médecine donne l'autorisation d'exploiter l'eau de Nancy thermal qui est utilisée pour traiter les rhumatismes et les troubles de l'appareil digestif.

En 1913, l'établissement thermal est inauguré. Il possède alors la plus grande piscine d'eau minérale du monde. Mais la grande guerre stoppe l'exploitation et le projet de Louis Lauternac. En 2006, le Grand Nancy engage un important travail pour faire du site un centre aquatique, de bien-être et thermal. En 2010, un 4^e forage d'une profondeur de 850 mètres est réalisé permettant à l'eau de la source d'une température de 36° d'alimenter à nouveau les bassins de Nancy Thermal. Réalisée en partenariat avec le CHRU de Nancy, une étude clinique est menée auprès de 283 patients souffrant de gonarthrose du genou. L'Académie de médecine donne un avis favorable. En octobre 2014, une étude clinique confirme les bienfaits de la rééducation thermique après la ligamentoplastie du genou. On connaît la suite.

Les chiffres clés

- La durée de la concession est de 30 ans
- Le concessionnaire a prévu un chiffre d'affaires annuel de 21,91 M€, auquel s'ajoutent les contributions versées par la métropole, à savoir une subvention d'investissement de 25 M€, non assujettie à la TVA, répartie sur les trois années du contrat qui est dans le visuel d'Hervé Féron et de ses amis.
- À partir de la 4^e année du contrat, le Grand Nancy verse chaque année une contribution forfaitaire de 2,26 M€ non assujettie à la TVA.
- La redevance annuelle de 400 000€ versée par le concessionnaire à compter de la 7^e année du contrat ainsi que les autres redevances à hauteur de 67 000€/an viendront diminuer la contribution annuelle du Grand Nancy qui s'établira ainsi en moyenne à 1,837M€, non assujettie à la TVA
- 700 emplois durant la rénovation du site
- 260 emplois directs liés à la seule activité thermale
- Le coût du projet : en 2016, l'appel d'offres indiquait un montant de 50 M€. Sont venus s'ajouter à ce chiffre déjà respectable, les 25 M€ de subvention d'investissement et les 1,837 M€ de contribution annuelle qui font grimper la facture à 98M€

en eaux troubles

LA SUBVENTION ET L'ÉTUDE CLINIQUE QUI FONT DES REMOUS



Copyright : Anne Demians / Chabanne + Pastenaire

Disons-le tout net : si on s'en tient aux arguments d'Hervé Féron l'ex-président du groupe d'opposition à la métropole et des citoyens membres du collectif « Le Bien commun », il y a bien soupçon de favoritisme et de concurrence faussée. Selon eux, le cahier des charges a été modifié (au départ la subvention de 25 M€ n'était pas explicitement mentionnée) alors que Valvital, qui s'est vu attribuer la délégation de service public, a été jugé et partie dans l'étude clinique.

Explications d'Hervé Féron à l'origine de la mise à feu du processus d'interpellation qui demande au préfet de Meurthe-et-Moselle de saisir le Tribunal administratif. « Il y a eu une étude clinique qui a été commanditée à l'époque. Pour la réaliser un prestataire a été choisi. Deux mois avant que cette étude ne soit lancée, Valvital, sans en avoir encore obtenu le pilotage, installa son siège au 43 rue du Sergent Blandan... Troublant non ? Il y a eu des études, des missions, des avenants qui ne sont pas réussis pour un montant, payé par les contribuables grands nancéiens, que l'on peut chiffrer à 2 879 620 € »

Hervé Féron : « C'est entaché d'irrégularités »

Dans le collimateur du maire de Tomblaine et du « Bien commun », il y a aussi et surtout la subvention d'investissement forfaitaire globale non indexée de 25 M€ versée au délégataire pendant trois ans, puis à compter de la quatrième année du contrat, la contribution de 2,26 M€. Pourtant s'étonnent les signataires du recours gracieux, la délibération du conseil métropolitain du 29 avril 2016 lançant la procédure de délégation de service public indique explicitement : « Le Grand Nancy s'est engagé à ne pas assurer la financement de Grand Nancy Thermal estimé à environ 50 M€ HT et de limiter sa contribution financière à une subvention d'équilibre dont le montant ne serait pas supérieur au coût de fonctionnement du site actuel rénové à l'identique. Entre la délibération initiale d'avril 2016 et celle de juillet 2018, il y a donc eu un changement significatif dans le cahier des charges de la



Hervé Féron

concession engageant les finances de la métropole. Une telle modification, conformément au Code général des collectivités territoriales, ne peut intervenir sans l'assentiment du conseil métropolitain puisqu'il n'était pas prévu de subvention d'investissement dans la délibération d'avril 2016. »

Commentaire d'Hervé Féron : « André Rossinot aurait dû faire voter la modification du cahier des charges. Ce n'est pas le cas, donc c'est entaché d'irrégularités. » Visiblement excédé par des insinuations qu'il juge infondées et malveillantes, André Rossinot réplique vigoureusement : « Cela fait 10 ans que je réfléchis à ce projet. J'ai pris toutes les précautions juridiques, financières, techniques et médicales. Aujourd'hui deux dossiers embêtent l'opposition : Grand Nancy Thermal et la ligne 1 du tram. »

Aux deux questions essentielles : est-ce que tous les prétendants à l'attribution de la délégation de service public (ils étaient trois : Valvital, Exterimo et le groupe Vinci Construction France/ Mirova/ VCF 45/ Opalia), ont eu l'information au même moment ? Pour quelles raisons la métropole a-t-elle laissé le sujet de la contribution financière dans le vague ou dit plus brutalement : y a-t-il eu entourloupe ? Pierre Stussi le directeur des services apporte des réponses argumentées. Pour lui, tout est transparent et conforme. « Comment sont apparus les 25 M€ ? Ils apparaissent parce que nous avons fait

SUITE EN
PAGE 10
➔➔➔



Bernard Rioc, fondateur du groupe Valvital, André Rossinot, Anne Demians et Nicolas Chabanne, architectes.

MAINE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Projecteur

GRAND NANCY THERMAL EN EAUX TROUBLES (suite de la page 9)



réaliser une étude en 2017 pour chiffrer ce que représenterait financièrement la rénovation totale du site dans sa configuration actuelle et sans la réalisation du centre thermal. Il se trouve que nous sommes arrivés à 25 M€. Ce chiffre a été porté à la connaissance des trois candidats qui ont travaillé en parfaite égalité. Une fois que la négociation a commencé, on leur a demandé qu'ils intègrent cet élément et qu'ils se positionnent par rapport à plusieurs hypothèses : une à zéro, une à dix, une à 25, une à 30M€. Dans les offres on s'est rendu compte que le plus intéressant c'était 25 M€, au démarrage. Ce principe de subvention d'investissement était sinon explicite du moins sous-jacent (c'était mentionné mais non chiffré dans la délibération du 29 avril 2016) et nous avons toujours dit, que ça ne coûterait pas plus cher aux contribuables que les travaux de rénovation. Quant à la contribution forfaitaire de 2,26M€, elle correspond au déficit du site actuel. On fait même des économies à partir de la 7^e année puisque le concessionnaire nous versera une redevance qui s'éleva à 1,8M€.

Quels tuyaux alimentent le taux de rentabilité interne ?

Autre point mis sous la loupe grossissante des interrogations : le taux de rentabilité interne (TRI) envisagé à 15,19%. Un jackpot pour les actionnaires. Hervé Féron et ses amis s'inquiètent : « Un TRI à deux chiffres est-il nécessaire pour ce type d'équipement alors que les standards sont à 8% et qu'il y a subvention et que les prix augmentent (de 4,445 € à 6 € pour l'accès au pôle nautique). Quelle est la nature du

risque pris par les actionnaires qui justifie un tel taux de rentabilité interne ? Cela veut dire que les investisseurs vont gagner pas mal d'argent. On est obligé d'en parler parce que c'est de l'argent public. » Autre son de cloche du côté de la métropole où Pierre Stussi explique : « Le TRI n'est plus de 15%, il est de 12%. Il peut paraître élevé mais c'est la contrepartie des risques que prend le concessionnaire qui assume l'investissement et supporte les conséquences d'un éventuel retard de chantier, des estimations de recettes erronées et des charges d'exploitation. » Diagnostic du directeur de services : « Tout ce potaquès pour quelque chose qui peut surprendre mais qui dans une concession de service public est habituel. La subvention de 25 M€ n'était pas affichée au départ parce qu'on voulait avoir l'estimation la plus précise possible et fixer le curseur entre zéro et 30. Le taux de rentabilité interne ? Si les prévisions sont fausses c'est aux risques et périls du concessionnaire. La rémunération des actionnaires paraît élevée mais ce montage est usuel. » André Rossinot qui a laissé le soin de la démonstration technique à Pierre Stussi, monte en ligne à son tour. « Avec la même somme que la remise en ordre et en conformité des piscines actuelles, on a un équipement exceptionnel. Il n'y a rien à cacher. On a un projet architectural de qualité (sur ce point précis, il faudra convaincre Françoise Hervé), on réhabilite une station thermique. Sur ce dossier, il n'y a pas à rougir. » Sauf que le TRI, même à 12%, est extraordinaire. Comment se dégage-t-il alors que l'opération est risquée ? Où va-t-on le

chercher ? Quels tuyaux l'alimentent ? La vraie question, c'est pourquoi la participation publique est-elle à ce niveau alors que le TRI est le double d'un taux de rendement correct. Cela veut-il dire que le TRI est financé dans l'impôt ? Petite précision qui a son importance, on est dans l'équilibre économique du projet. Autre interrogation : si l'opération est plus intéressante que prévue, quel sera le niveau de ristourne dont bénéficiera la métropole ? C'est peut-être sur ce point qu'on peut demander s'il y a un déséquilibre dans le contrat tel qu'il a été passé.

Je ne pense pas qu'on soit dans la malhonnêteté

S'il y a soupçon, pourquoi rien n'a été dit lors du vote de la délibération ayant pour objet le choix du délégataire de service public ? Hervé Féron se charge de rafraîchir les mémoires. « Je suis intervenu en ces termes : vous nous avez caché que la donne avait changé. Au début nous ne devions rien verser à l'investissement et aujourd'hui ce serait 25 M€ à un moment où nous n'en avons pas les moyens. Vous le savez puisque vous avez sollicité une aide de la Région pour l'investissement (5 M€) ont été attribués par le Grand Est. Chacun sait que lorsqu'on lance un appel d'offres, il y a un cahier des charges. Si au moment d'attribuer, la règle a changé, il y a un risque juridique. Et lorsqu'on sait le nombre de gens qui pétitionnent contre ce projet, vous risquez un recours de la part des citoyens. » C'est fait ! On demande à Hervé Féron pourquoi, à

HERVÉ FÉRON : « UNE OPÉRATION JUTEUSE POUR LES INVESTISSEURS. »

ses yeux, le Grand Nancy est sorti des clouds ? Il livre une réponse en demi-teinte dans laquelle il est plus question de style de gouvernance que de doutes sur les conditions du choix de Valvital. C'est ce qui s'appelle accélérer et freiner en même temps. « Pourquoi André Rossinot a-t-il procédé comme ça ? Je ne pense pas qu'on soit dans la malhonnêteté. C'est plutôt l'état d'esprit et la manière avec laquelle André Rossinot dirige la collectivité qui posent problème. C'est je décide, je fais ce que je veux. J'ai décidé que c'est Valvital. C'est une grosse opération immobilière privée, juteuse pour les investisseurs – derrière Valvital, il y a Bouygues – présentée comme un Aquadrome de luxe. On est trompé. »

Alors rumeurs ou vraies bizarreries, tout petits ricochets sur l'eau thermale ou gros remous ? « C'est un bijou pour la métropole » répond André Rossinot. « Oui, mais à quel prix », réplique Hervé Féron qui voit les choses sous un angle différent. Ces deux là ne sont pas près de s'entendre. Le premier assure qu'il respecte toujours les règles, on imagine d'ailleurs mal Pierre Stussi qui est la rigueur même, trampler dans une histoire scabreuse. Le second qu'il y a hors jeu. La parole est à l'arbitre.

Pierre Tirbo

« On pose la question : n'y-a-t-il pas conflit d'intérêts ? »

Le collectif du « Bien Commun », les élus métropolitains Hervé Féron, Annie Lévi-Cyferman et Françoise Hervé, conseillère municipale de Nancy, exposent les motifs des **TROIS RECOURS** gracieux adressés au président de la métropole André Rossinot.

Mercredi fin de matinée au siège du « Bien Commun », rue Guilbert-de-Pixerécourt. D'emblée Hervé Féron le maire de Tomblaine plante le décor : « *Ce n'est pas un coup de colère, on est des lanceurs d'alerte ; on dit des choses vraies.* » Même tonalité du côté de Noël Lemonnier porte-parole des citoyens issus du « Bien Commun » : « *Aucun de nous n'est opposé à la renaissance du thermalisme à Nancy. On considère au contraire que s'il y a, une ressource, il faut l'utiliser. Ce qui ne nous convient pas c'est la manière dont le projet se fait au détriment des habitants.* » Et du patrimoine, ajoutera plus tard Françoise Hervé en opposition totale avec la conception architecturale du site.

Une infraction au code des marchés publics

Noël Lemonnier résume les points de désaccord, les motifs d'inquiétude et les interrogations qui entourent ce dossier et l'attribution de la délégation de service public à Valvital. Les doutes concernent la subvention d'investissement de 25 M€, le respect du code des marchés publics, le coût du projet, le niveau du taux de rentabilité interne, le montage financier et la révision des conditions financières de la concession. **Un sacré paquet de contestations et de controverses.**

Noël Lemonnier détaille : « *C'est un*



Elus et membres du collectif du « Bien commun ».

projet pour les touristes, les curistes, les sportifs de haut niveau, pas pour les habitants. La gestion est confiée à une société privée qui est là pour faire de l'argent. » Il dénonce : le contrat « *qui est un pactole pour Valvital alors que la collectivité prend tous les risques* », le coût du projet qui bondit de 50 M€ à 97,8 M€, le revirement du Grand Nancy qui s'était engagé à ne pas injecter un centime d'euro, « *or pendant la négociation, les candidats ont estimé que ce n'était pas rentable pour eux. Le Grand Nancy a donc mis 25 M€, ce qui représente un changement essentiel. Il aurait fallu passer à nouveau devant le conseil de métropole, revenir au vote devant les élus et procéder à un deuxième appel*

d'offre. C'est une infraction au code des marchés publics.

Autre anomalie selon Noël Lemonnier : le montage financier « *complexe qui renverse la donne* ». Comprendre que le risque n'est plus supporté par le concessionnaire « *auquel le Grand Nancy verse 2,2 M€ par an jusqu'à la fin des 30 ans. Et s'il est mis fin au contrat, même s'il y a faute du concessionnaire, il faudra toujours payer* ». Tiens donc !

Sont également évoqués les avenants pour des ajustements en fonction des données économiques, le taux de rentabilité interne prévu à 15% et l'étude clinique dont Valvital a été chargé, ce qui fait dire à Noël Lemonnier : « *On pose la question : n'y*

a-t-il pas conflit d'intérêts ? »

Un gâchis d'argent public

Annie Lévi-Cyferman va plus loin : « *Le contrat n'a jamais été présenté en conseil métropolitain, en tant qu'élus on a été berné. C'est un projet immobilier luxueux au profit d'une minorité.* » Pour Hervé Féron, « *ça pose un problème de forme. On a posé des questions, on a prévenu. En avril 2018 alors qu'on commençait à entendre la rumeur des 25 M€ de subvention, j'ai dit on doit tout recommencer. J'ai demandé des explications, proposé qu'une réunion se tienne sans la presse afin d'éviter toute intervention théâtrale, on ne m'a pas répondu. On nous dit les trois candidats ont été*

tenus informés mais au départ il y en avait un quatrième. Celui qui abandonné en cours de route ne le savait pas. Ce pourrait être un superbe projet. Là c'est privatisé à l'extrême. C'est un formidable gâchis d'argent public.

Françoise Hervé est en profond désaccord avec ce qu'elle qualifie de « *contrat incroyable* » mais ce qui l'anime surtout c'est ce projet « *qui relève d'un urbanisme intolérable. Si on ne se sert pas de l'atout patrimonial d'un site situé au cœur de l'École de Nancy pour différencier Nancy et son projet thermal de tous les autres, on se trompe lourdement* ».

Le cahier des récriminations comporte aussi le projet d'hôtel qui pourrait être construit : « *Quand on nous parle des retombées économiques j'ai des doutes pour les hôteliers. Les curistes auront tout ce qu'il faut sur place* », grince Noël Lemonnier.

Alors que va-t-il se passer ? « *S'il n'y a pas de réponse du président de la métropole on ira plus loin* », précise Noël Lemonnier. Mais dans immédiat, les lanceurs d'alerte « *attendent un retour d'André Rossinot. Ils guettent aussi la décision du préfet auquel ils ont demandé de saisir le tribunal administratif* ».

Le mot de la fin pour Hervé Féron : « *On est dans une démarche de bienveillance. On demande à André Rossinot de ne pas signer ce contrat, on le protège, on lui veut du bien.* »

Le président de la métropole va apprécier l'attention... **P.T.**